

Basta ya !

Basta ya (ça suffit) est le cri de ralliement au Pays Basque contre les terroristes de l'ETA. C'est aussi le cri des Wallons contre le terrorisme environnemental de cet irresponsable destructeur de nos paysages qu'est le Ministre Antoine. Alors que nos obligations 2020 peuvent parfaitement se passer de toute extension de l'éolien à terre, car les 2000MW en mer du Ministre fédéral Magnette suffisent amplement, voilà que ce ministre-judas vient d'accorder le permis éolien KYOTEC I sur Sovet (Ciney). Comment est-ce possible d'imaginer pareille incohérence ? Rappelons que cette même firme s'était vu refuser le permis il y a trois ans pour des raisons d'atteinte irréversible au patrimoine paysager. L'arrêté ministériel REC.PU/06.162 du 27 décembre 2006 du même Antoine, refusant le permis, précise bien que la condition essentielle de ce refus est l'inadmissible pression sur le paysage en cause, aussi bien que le non respect des dispositions normatives de l'article 127 §3 du CWATUPE.

« Considérant, en conclusion, que le parc projeté ne peut être autorisé du fait de la pression qu'il exercerait sur le paysage en cause, caractéristique du Condroz et de qualité; que la condition de respect, structuration ou recomposition des lignes de force du paysage énoncée à l'article 127, § 3 du CWATUP n'est pas remplie en l'espèce et que la dérogation au plan de secteur ne peut dès lors être octroyée ». Qu'on nous explique alors comment le projet actuel de six éoliennes, qui se trouve exactement dans la même situation d'infraction aux dispositions de l'article 127 §3 du CWATUPE, a pu être accordé si ce n'est par un inadmissible excès de pouvoir du sieur Antoine (Le Conseil d'Etat jugera ...). Quant aux six éoliennes de Yvoir-Dinant (Dorinne), distantes de 4.2km pour les éoliennes les plus proches, l'arrêté de refus des fonctionnaires délégué et technique avait estimé non seulement qu'elles entrent en co-visibilité ou concurrence avec le projet, mais également «... de façon générale quant à la question de co-visibilité, qu'il importe de ne pas surcharger certaines parties du territoire à ce stade de son occupation, alors qu'il subsiste d'autres possibilités d'implantation d'éoliennes en Wallonie (...) » Il convient de remarquer qu'en matière de co-visibilité, on aurait pu compléter l'argument par l'importante co-visibilité depuis Natoye, Hamois, Spontin et les hameaux à l'Ouest d'Assesse et la visibilité depuis l'Eglise Saint Clément d'Achêne, classée le 02/05/49, située à 1200 mètres à peine de l'éolienne méridionale.

Tous ceux qui aiment notre région savent que ce projet du « Grand Bon Dieu », à Sovet, est hautement préjudiciable aux magnifiques paysages Condruziens de qualité que peuvent découvrir les touristes empruntant le Chemin de Fer Touristique du Bocq, fermé au trafic voyageurs en 1960 et réactivé à des fins touristiques de CINEY à PURNODE, suite au travail admirable exercé par de très nombreux bénévoles qui ont pris la peine d'y consacrer la totalité de leur temps libre.

Sovet, village caractéristique et symbolique du Condroz, très réputé pour ses sentiers de promenades, dont le clocher de l'église Gothique St Hubert, véritable point de repère pour les touristes à plus de 15 kilomètres à la ronde est déjà irrémédiablement dominé par les six machines gigantesques de Dorinne très proches, serait encerclé par douze éoliennes écrasantes et privé de plus de 50% de ses paysages.

L'actuel projet est en fait le troisième déposé en six ans sur le même site, ce qui constitue un cas de harcèlement sans précédent.

La scandaleuse complicité des autorités communales de Ciney, méritent, de la part de la population, des riverains et des touristes le mépris le plus absolu. Les vrais wallons s'en souviendront en juin, de ces judas spoliateurs de notre capital paysager, et de leur connivence abjecte avec le capitalisme éhonté du lobby éolien.

Des éoliennes à Sovet : Antoine dit oui

CINEY ● La société Kyotech avait introduit, en son temps, une demande de permis visant à installer un parc de 6 éoliennes sur le site du Grand Bon Dieu à Sovet. Malgré les avis favorables de la CCAT, du Collège communal, de la CRAT, du CWEDD. les fonctionnaires techniques et délégués de la Région avaient refusé le permis demandé. Deux raisons étaient principalement invoquées pour justifier ce refus : le projet ne contribue pas à restructurer ou recomposer le paysage, il serait, en outre, incompatible avec l'exploitation du petit aérodrome privé du baron d'Huart situé à proximité. L'échevin Dupriez avait trouvé ce second grief particulièrement étonnant, à l'époque, c'est-à-dire en octobre 2008. D'autant que l'administration de l'aéronautique n'avait fondé son avis que sur les affirmations de l'exploitant de l'aérodrome. Par contre, le refus de permis de la part de l'administration wallonne n'était guère étonnant puisqu'il est presque systématique en province de Namur. C'est donc le Ministre Anbtoine qui devait trancher in fine sur le recours introduit par les promoteurs du projet de Sovet. Ce qu'il a fait, vendredi. En se montrant favorable au projet. Rappelons que ce futur parc éolien de Sovet accueillera six machines d'environ 2,5 MW.

Guido Van Velthoven
Président de VentdeRaison
Gesves